

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE:

DU JEUDI, 27 JUILLET 1797.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 21 Juillet.

Les changemens opérés dans le ministère sont si importants par les événemens dont ils peuvent être la cause, qu'on s'empresse de recueillir toutes les circonstances qui les ont accompagnés. Voici à cet égard quelques détails extraits du *Républicain François*. On est fondé à les croire exacts.

On fait trop qu'il s'étoit manifesté une sorte de méfiance entre le Directoire & le Conseil des Cinq-Cents. Plusieurs membres, jaloux de faire disparaître ces symptômes de division, avoient pensé qu'il seroit possible d'y réussir, si le Directoire éloignoit quelques ministres contre lesquels les esprits étoient généralement indisposés. Dans cette vue, ils s'adressèrent à un membre du Directoire, & lui firent part de leurs sentimens; ils le trouvoient très disposé à le seconder; mais ne croyant pas néanmoins devoir risquer une tentative à ce sujet auprès de ses collègues, si on ne parvenoit auparavant à en déterminer plusieurs autres à l'appuyer (car, suivant toutes les apparences, il ne pouvoit compter que sur un seul), les conciliateurs sentirent la justesse de l'objection que Carnot leur présentait, & pour lever cet obstacle, ils s'efforcèrent, non sans succès, à ce qu'ils crurent, de déterminer Barras au même parti. Après cette démarche, & lorsqu'ils se persuadèrent s'être assurés de la majorité, Carnot n'attendit plus que l'instant de faire les propositions convenues. L'occasion suivante s'y prêta naturellement: il avoit été proposé au Conseil des Cinq-Cents de retirer au Directoire l'organisation de la gendarmerie, & d'attribuer à un jury la nomination des officiers de ce corps. Rewbell apporta au Directoire un projet de message sur cet objet; il parut conçu en des termes plus propres à augmenter l'aigreur qui existoit entre les deux autorités, qu'à la faire cesser. Carnot insista sur les inconvéniens de la lutte qu'on alloit élever, & sur la nécessité de se réunir franchement & de cœur, en évitant les sujets d'altercation. Il partit delà pour proposer qu'il croyoit utile à la bonne harmonie d'adopter la destitution de quelques ministres qu'il nomma: ceci se passa le 15. Rien ne fut décidé, & on s'ajourna au lendemain. Rewbell ayant seulement ouvert l'avis d'étendre la proposition à tous les ministres, & de *retremper*, suivant son expression, le ministère tout entier. Le 16, Carnot ayant renouvelé ses propositions, elles furent mises aux voix, & le résultat fut la conservation des quatre ministres. Le

président jugeant la question écartée, se préparoit à lever la séance; mais Rewbell remit sur le tapis ce qu'il avoit dit la veille de la nécessité de porter l'examen sur la totalité des ministres. La délibération ayant été reprise dans ce sens, se porta sur chacun des ministres successivement dans l'ordre où ils sont classés par la constitution. Le ministre de la justice fut le premier dont on s'occupa en procédant par scrutin. Trois voix se déclarèrent en sa faveur. Suivirent les autres ministres, à l'égard desquels il fut prononcé comme on va le voir. Le ministre de l'intérieur, trois voix pour le renvoyer. Rewbell interrompit l'opération, disant qu'avant de passer outre, il étoit convenable de procéder au remplacement, & de suite il présenta François de Neufchâteau qui obtint trois suffrages; les autres billets se trouvèrent en blanc, & les Directeurs qui les avoient donnés, annoncèrent qu'ils n'avoient point en le tems d'éclairer leur conscience sur une nomination nouvelle. Les choses se passèrent exactement de la même manière relativement aux ministres de la guerre & de la police, pour leur renvoi & leur remplacement. Mais ce qu'il y eut de remarquable, c'est que Truguet & Charles Delacroix, qu'avant d'aller au scrutin la majorité y avoit conservés, se trouvèrent exclus par cinq boules noires. Quant à leur remplacement, il fut exécuté, comme celui des autres, sur l'initiative de Rewbell. Au surplus, on assure que les débats qui précédèrent l'opération & les motifs allégués de part & d'autre, furent consignés sur les registres.

On assure que Taleyrand-Perigord et Lenoir-Latouche sont entrés hier en fonctions. Pleville-Pellet est arrivé, dit-on, ce matin de Lille et a pris de suite le portefeuille de la marine. Hoche est attendu au ministère de la guerre; mais l'on prétend qu'il n'a pas l'âge requis par la constitution. L'on dit aujourd'hui que Merlin et Ramel seront aussi remplacés; le dernier doit avoir Montesquiou pour successeur.

Avant-hier, Pastoret a dénoncé au conseil des 500, l'article du *Rédacteur* dirigé contre le corps législatif (*Voyez notre dernier Numéro*). Après en avoir fait lecture, il a demandé qu'un message soit fait au Directoire, pour qu'il fasse connoître quelles mesures il a prises pour faire poursuivre & punir l'auteur de cet article. Cette motion a été

adoptée. — Dans la même séance, Dumolard a été proclamé président.

La marche des troupes dans l'intérieur, le renvoi des ministres, les menées du Jacobinisme ont encore donné lieu hier à une vive discussion dans le même conseil. Voici les détails de cette séance :

„Aubry prend la parole : Je viens, dit-il, fixer l'attention du conseil sur un fait dont je garantis l'authenticité; quatre régimens de chasseurs à cheval, de l'armée de Sambre et Meuse, doivent arriver les 13, 14, 15 et 16 du courant près Corbeil. D'autres régimens doivent arriver à Soissons; les ordres sont donnés de préparer les logemens nécessaires. — Aubry rappelle ensuite les articles de la constitution qui défendent au pouvoir exécutif de faire approcher des troupes de 12 lieues de Paris, sans l'autorisation du corps législatif. Il propose de faire un message au directoire pour demander 1°. s'il est vrai que des troupes sont appelées à Corbeil et à Soissons; 2°. par qui les ordres de la marche ont été donnés; 3°. quelles mesures il a prises pour en faire poursuivre les auteurs.

Delarue ajoute que les membres de la commission des inspecteurs de la salle se sont transportés au directoire; qu'ils ont appris du président que le directoire ignoroit cette marche de troupes; qu'il n'en avoit point donné l'ordre; que le ministre de la guerre l'ignoroit lui-même, et n'en avoit été instruit que par un courier du général Hoche qui, à ce qu'il paroit, destinoit ces troupes à l'accompagner à Brest.

L'orateur termine en annonçant au conseil que le courier qui a apporté cette nouvelle au ministre de la guerre, doit avoir été chargé de reporter à Hoche l'ordre de faire rétrograder les troupes dont il s'agit. Cependant Delarue appuie le message proposé par Aubry, et il est adopté.

Le conseil restera en séance pour attendre la réponse du directoire.

Pichegru fait le rapport sur la réorganisation de la garde nationale; il propose de rétablir les compagnies de grenadiers et de chasseurs.

Plusieurs membres demandent à aller sur-le-champ aux voix; d'autres réclament l'impresion et l'ajournement.

Henri Larivière soutient le premier avis. Les circonstances où nous nous trouvons, dit ce membre, sont infiniment critiques. Il y a trois jours qu'on annonçoit le renvoi des ministres qui ont mérité la confiance nationale. (Murmures). Hier encore on lisoit à cette tribune les critiques amères, les calomnies

atroces dirigées dans un papier ministériel, contre le conseil des cinq-cens. Aujourd'hui enfin, j'ai entendu annoncer à cette tribune qu'un corps de troupes marche sur Paris, et vient de renverser la barrière sacrée que la constitution établit entre le corps législatif et la force armée. Si dans trois jours des nouvelles aussi surprenantes ont été données au conseil, qu'apprendrez-vous demain? Je ne sais si mes allarmes sont vaines, mais je vois autour de nous tous les symptômes du 31 Mai. Je suis bien éloigné de rien attribuer au Directoire; je sais qu'il a le droit de destituer les ministres et de les remplacer à son choix. Mais qui ne sait que le Directoire est en ce moment en proie aux plus funestes divisions. (Violens murmures. — Ça n'est pas vrai, disent les uns. — C'est très vrai, disent les autres). Deux de ses membres, que je me plais à honorer, ont fait transcrire sur les registres des délibérations une protestation en forme contre la destitution de plusieurs ministres. Ces membres se sont sur-tout élevés contre la destitution du ministre de la police, opérée dans un moment où il tenoit entre ses mains le fil de plusieurs conspirations. Et par qui encore ce ministre de la police a-t-il été remplacé? par un homme qui, le jour même de son installation, n'a pas rougi de salir les murs de Paris d'une diatribe insolente contre la représentation nationale.... On je le répète, les circonstances où nous nous trouvons sont critiques; les brigands de tous les départemens accourent à Paris; Qui de vous pourroit être tranquille, quand vous êtes environnés d'hommes échappés de Vendôme et des galères, quand l'auteur de placards séditieux est ministre de la police, quand des brigands, réunis rue Dauphine, méditent votre égorgement, quand enfin des troupes ne sont pas seulement à la Ferté, mais sont entrées dans Paris cette nuit. — Larivière termine en demandant que le projet sur l'organisation des gardes nationales soit discuté sur le champ.

Thibeauveau déclare qu'il n'est pas monté à la tribune pour exagérer les craintes ni pour les affaiblir; mais, dit-il, fussiez-vous environnés des dangers les plus réels & les plus imminens, le projet qu'on vous propose, ne seroit nullement propre à les faire disparaître, puisqu'il s'écouleroit plus d'un mois avant que l'organisation de la garde nationale fut faite. Je partage l'opinion de plusieurs de nos collègues sur la destitution de quelques uns des ministres dont les services sont gravés dans ma mémoire; mais la constitution ayant à cet égard donné la plus grande latitude au Directoire, je respecte cette autorité lors même qu'elle abuse de la faculté que lui accorda la constitution. La constitution vous donne à vous le droit d'accuser les premiers magistrats de la République. S'il existe contre eux des faits graves, qu'on les fasse connaître, & vous prendrez

alors telle mesure que vous prescrirez l'intérêt de l'état. Je demande que vous ajourniez la discussion sur le projet de Pichegru, 24 heures après son impression.

Bossy-d'Anglas appuie la proposition d'Henri Larivière, & ajoute aux considérations de cet orateur, celle non moins effrayante de l'apparition aux Thuilleries de Fournier l'Américain, l'assassin des prisonniers d'Orléans, de Léonard Bourbon, & d'une foule de brigands de cette espèce.

Cependant sur l'avis de Savary, amendé par Debonnières, le conseil ordonne l'impression du projet de Pichegru & l'ouverture de la discussion 24 heures après la distribution.

A cinq heures arrive le message du Directoire. Il est ainsi conçu :

Il est vrai que 4 régimens de chasseurs devant se rendre à une distance lointaine, devoient passer le 14, 15 & 16 de ce mois à onze lieues de Paris. Le Directoire instruit hier de ce fait par le ministre de la guerre, lui donna sur-le-champ les ordres nécessaires pour que les six myriamètres prescrits par la loi ne pussent être dépassés. La malveillance ne paroît avoir aucune part à cet acte, & il ne peut être attribué qu'à l'inattention d'un commissaire des guerres ; le Directoire s'empressera de rechercher les coupables & de les faire punir s'ils existent : à l'égard de Soissons, c'est par erreur sans doute qu'il en est question dans le message.

Signé, Carnot.

Sur la proposition de Doucet, qui trouve que la réponse du Directoire n'est rien moins que satisfaisante, le Conseil la renvoie à une commission de cinq membres, qui l'examineront, & feront leur rapport incessamment.

Les commissaires sont les citoyens Pichegru, Willot, Doucet, Gaux & Lenormand.

De Vienne, le 19 Juillet.

S. M. l'Empereur a daigné élever au grade de général-major M. de Szent-Kerefty, colonel du régiment de hussards de l'Archiduc Ferdinand. M. le lieutenant-colonel de Loppert a été nommé colonel, à la place de ce dernier.

M. le général de Belgiojoso, qui se trouve maintenant à Venise, a demandé la démission absolue ; ce qui lui a été aussitôt accordé.

De Verone, le 16 Juillet.

La fête du 14 a été célébrée ici avec beaucoup de solennité : dans la plaine située sur les bords de l'Adige près de St. Michel, avoit été construite une pyramide à six faces ; chacun de ses angles reposoit sur une tête de lion, et sur la cime étoit un globe avec ces mots : *Liberté, Egalité*. Au dessus de ce globe, s'élevoit une statue représentant la gloire, tenant une couronne d'or d'une main, et de l'autre une trompette avec un drapeau tricolore portant ces mots : *Armée d'Italie, division d'Augereau*. Sur les faces de la pyramide, on lisoit les noms des généraux de divis. Laharpe, Dubois et Stengel, et des généraux de brigade Robert, Hannel, Beyraud et Vergne, ainsi que ceux des autres officiers et des soldats qui ont perdu la vie en combattant. La pyramide étoit encore ornée de plusieurs autres emblèmes, et autour des gradins étoient placées un grand nombre de tables. A l'heure

fixée, les troupes de la division Augereau se rassemblèrent dans la plaine ; la garde nationale de Verone s'y rendit aussi, mais sans fusils, divisée en sept corps, faisant face aux sept côtés de la pyramide. La municipalité, les autorités constituées et une députation de la société d'instruction publique furent reçues par un officier de l'Etat-major, et prirent place autour de la pyramide. Les citoyennes de Verone avoient aussi été invitées à cette fête, qui consista en évolutions, harangues, chants patriotiques au bruit d'une musique militaire, distribution des drapeaux, salves d'artillerie ; il y eut ensuite un banquet civique, et la journée fut terminée par des jeux, tels que courses à pied, à cheval, exercice du canon etc. Le général Augereau distribua des prix aux vainqueurs. Le soir la ville fut illuminée et il y eut bal. La municipalité avoit dû fournir pour le banquet 80 bœufs, 60 veaux, 200 moutons, 100 tonneaux de vin, outre plusieurs barils d'eau de vie, de vinaigre etc. Quatre françois furent grièvement blessés dans les jeux.

De Milan, le 16 Juillet.

Le général Buonaparte a présidé lui-même la fête militaire qui a eu lieu ici le 14, tant en honneur des françois qui ont péri pendant la guerre, que pour célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille. Les troupes réunies à cet effet au camp de la fédération consistoient en quatre demi-brigades françoises, deux légions Lombardes, deux corps de cavalerie françoise et nationale, et un corps de Polonois. Le général en chef s'y rendit accompagné de huit généraux et de son état-major. Après la distribution des drapeaux, on lut le discours suivant de Buonaparte.

„Soldats ! C'est aujourd'hui l'anniversaire du 14 Juillet. Vous avez sous les yeux les noms de nos compagnons d'armes morts au champ d'honneur pour la liberté de la patrie. A leur exemple, vous devez vous consacrer tous à la République, au bonheur de 30 millions de françois, à la gloire de ce nom qui a reçu un nouvel éclat par vos victoires. Soldats ! Je sais que vous êtes profondément touchés des malheurs qui menacent la patrie ; mais la patrie ne peut courir des dangers réels. Les mêmes hommes qui l'ont fait triompher de l'Europe coalisée, sont encore là ; et si les montagnes nous séparent de la France, vous les passerez, s'il le faut, avec la rapidité de l'aigle, pour maintenir la constitution, défendre la liberté, protéger le gouvernement et les républicains. Soldats ! le gouvernement veille au dépôt des loix qui lui a été confié.

Les royalistes cesseront d'être, du moment où ils auront manifesté leur existence. Soyez tranquilles et jurons par les mânes des héros qui sont morts à nos côtés pour la liberté, jurons sur ces nouveaux drapeaux, guerre implacable aux ennemis de la République & de la constitution de l'an III.

Après ce discours, le serment fut prononcé aux cris de vive la République française! vive la constitution! vive Buonaparte.

Du 18 Juillet. — Les troupes françaises et Cisalpines qui se trouvoient ici, sont toutes parties, divisées en petits corps qui ont pris différentes routes. L'on ignore leur destination.

L'on donne pour certain que les membres du corps législatif seront nommés cette semaine. Le conseil des Jeunes sera composé de 100 membres et celui des Anciens de 50. Le cinquième membre du Directoire n'est pas encore nommé.

L'on mande de Turin que les français mettent sur le pied de guerre les forteresses de Tortone, Alexandrie et Cuneo. S. M. Sardes a adjoindit à la nouvelle jointe six négocians, qui doivent concourir à l'affermissement du crédit.

De Venise, le 16 Juillet.

La fête célébrée ici le 14, a été très brillante; environ 500 officiers de la garde nationale Vénitienne y ont figuré avec de superbes uniformes; 5000 hommes de troupes françaises étoient en parade sur la place St. Marc, où avoit été élevée une pyramide avec des décorations analogues. Cette solennité, dans laquelle le commandant français adressa un discours aux troupes, fut terminée par un banquet, des danses, des jeux etc. etc. Le peuple de Venise n'a presque pris aucune part à la fête; il paroît peu satisfait du nouveau gouvernement, d'autant plus que quelques municipaux ne craignent point d'employer des moyens dignes du régime de Robespierre. La misère commence à se faire sentir dans cette ville, autrefois si florissante; la marine est perdue et le commerce entièrement détruit.

D'Udine, le 15 Juillet.

M. M. le général de Merfeld, le marquis de Gallo, et le général français Clarke sont

maintenant ici. Le général Buonaparte est attendu d'un moment à l'autre.

Il arrive journellement de nouvelles troupes autrichiennes à Gorice. Les français continuent de transporter des munitions de guerre et de bouche à Palma.

De Bruxelles, le 21 Juillet.

Il est arrivé avant-hier ici une personne de distinction, venant directement de Vienne. Après avoir fait viser les passeports à notre municipalité, elle a continué sa route sur Lille. On la croit chargée d'une mission près de l'ambassade anglaise.

Les lettres de Lille donnent toujours l'espoir de voir les négociations entamées parvenir au plus heureux terme. Tous les jours à onze heures, les deux légations s'assemblent à l'hôtel de l'intendance, et à l'issue de chaque séance, des couriers sont expédiés pour Paris. L'on en voit partir cinq à six dans une journée, et en arriver autant; ce qui semble prouver que les négociateurs français n'ont que des pouvoirs bornés, ou qu'ils doivent consulter le Directoire sur tous les points épineux. L'envoi des couriers à Londres n'est pas à beaucoup près aussi fréquent. On ne fait pas grand usage du télégraphe. Rien n'a transpiré jusqu'à présent; cependant quelques personnes assurent que l'on commence à s'entendre sur le grand point des compensations et des rétrocessions.

Tandis que la paix se négocie, les français poussent avec une activité vraiment étonnante les préparatifs maritimes dirigés contre l'Angleterre; la flotte du Texel n'attend plus que le signal de mettre à la voile; des corps nombreux de troupes se rendent dans les différentes places maritimes, et surtout du côté de Dunkerque; la division Lemoine qui a cette destination, a tellement hâté la marche, qu'elle étoit déjà le 18 à Liège; plusieurs soldats sont tombés morts de fatigues dans les rues de cette dernière ville.

Des Bords du Mein, le 26 Juillet.

Le général Moreau, qui réunit maintenant les commandemens des armées de Sambre et Meuse, et de Rhin et Moselle, étoit attendu hier à Wetzlar avec plusieurs autres généraux.

* * A vendre, une Diligence anglaise, à ressorts, doublée en jolie toile de coton, commode, bien conditionnée, & à 4 places, au moyen d'un Strapontin. S'adresser chez M. Halter, petite rue de Bockenheim, Litt. E, No. 66.

* * On prie M. le Coigneux de donner de ses nouvelles à Ansbach, où l'on a des choses intéressantes à lui communiquer.

* * M. le chevalier de Villers de Bourgelle, province de Tournay, est prié de donner son adresse à M. le baron de Villers de Wessembach, logé chez Me. Ramadier, dans la Schnurgasse, à Francfort; on a des lettres intéressantes à lui remettre.